

# Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

## Chambre des pouvoirs locaux



**SESSION D'AUTOMNE**  
**CPL(14)8REP**  
23 octobre 2007

**COMMISSION PERMANENTE**  
**COMMISSION INSTITUTIONNELLE**

### **Projet de Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale**

Christopher Newbury, Royaume-Uni (L, PPE/DC)

Exposé des motifs  
Commission institutionnelle de la Chambre des pouvoirs locaux

#### Résumé

Ce rapport donne des informations générales sur l'élaboration d'un Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale. Ce Protocole vise à consolider la Charte en tenant compte des expériences acquises dans le cadre des exercices de monitoring du Congrès.

R: Chambre des Régions / L: Chambre des pouvoirs locaux  
GILD: Groupe indépendant et libéral du Congrès  
PPE/DC: Parti populaire européen – Démocrates chrétiens du Congrès  
SOC: Groupe socialiste du Congrès  
NI: Membres non affiliés à un groupe politique du Congrès



1. C'est en 2005 que, dans sa Résolution 195 (2005), le Congrès a chargé sa Commission institutionnelle, en liaison avec le Groupe d'experts indépendants sur la Charte, de « poursuivre l'examen de différentes formes juridiques de systématisation de l'interprétation et/ou de développement des notions liées à la Charte, dont le catalogue figure dans le rapport "20 ans de la Charte" », y compris la possibilité de développer d'autres protocoles additionnels à la Charte.
2. Dans le même document, il est proposé que le Groupe d'experts indépendants sur la Charte « avance, dans un document consolidé, une série de propositions pour refléter les expériences et l'interprétation donnée à la Charte à la suite du monitoring effectué par le Congrès ».
3. Comme suite à la Résolution 195 (2005) précitée, et en vue de réaliser les travaux permettant de consolider la Charte et de refléter les expériences et l'interprétation donnée à la Charte à la suite du monitoring de la démocratie locale, la Commission Institutionnelle a chargé le Groupe d'experts indépendants de préparer des propositions en ce sens et m'a nommé comme Rapporteur.
4. Lors de sa réunion à St Gall le 12 octobre 2005, le Groupe d'experts indépendants a décidé de créer un groupe restreint sur les protocoles, réunissant six de ses membres experts, à qui a été confié le soin d'élaborer des propositions pour un protocole additionnel à la Charte.
5. Il y a lieu de préciser que ce groupe a également été chargé de « poursuivre l'examen de différentes formes juridiques de systématisation de l'interprétation et/ou de développement des notions liées à la Charte, dont le catalogue figure dans le rapport "20 ans de la Charte" ».
6. Le Groupe restreint\* s'est réuni 6 fois entre le 9 décembre 2005 et le 19 juin 2007. Le Service du Conseiller juridique du Conseil de l'Europe a délivré un avis sur la version préparatoire du projet de Protocole et du projet de Rapport explicatif en date du 7 septembre 2007. Ensuite, il a été procédé à la mise en conformité du projet avec les propositions du Service du Conseiller juridique.
7. Le Groupe d'experts indépendants sur la Charte a examiné et adopté l'avant-projet de Protocole additionnel et son projet de Rapport explicatif lors de sa réunion à St Gall le 26 septembre 2007. Il a ensuite transmis ces documents – pleinement conformes aux avis émis par le Service du Conseiller Juridique – pour examen en vue de leur approbation par la Commission institutionnelle.
8. La Commission institutionnelle a examiné et approuvé l'avant-projet de Recommandation avec le projet de Protocole d'amendement et son projet de Rapport explicatif en annexe à sa réunion du 12 octobre 2007 à Strasbourg.
9. Les textes du projet de Protocole additionnel et son projet de Rapport explicatif figurent en annexe de la Recommandation CPL(14)8REC.

---

\* Composé de : Professeur Chris HIMSWORTH, M. Rinaldo LOCATELLI, Professeur Francesco MERLONI, Dr Corneliu-Liviu POPESCU (démissionné en 2006), Professeur Dian SCHEFOLD, Professeur Eivind SMITH.